

## VERIFICATION DES TITRES D'ÉLIGIBILITÉ

### Rapport du Bureau du Grand Conseil

Le Bureau du Grand Conseil a pris connaissance le mardi 14 avril 2026 des pièces justificatives relatives à l'élection d'une nouvelle députée en remplacement d'un collègue démissionnaire.

Conformément à l'article 84, al.1 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 5 octobre 2021, en cas de vacance de siège pendant la législature, le Secrétariat général du Grand Conseil invite le Bureau d'arrondissement à le repourvoir. Selon l'extrait du procès-verbal du Bureau électoral de l'arrondissement de Nyon, est déclarée élue au Grand Conseil :

Mme Chloé Besse, née le 20 mars 1987, originaire de Genève, Répondante égalité HES-SO, domiciliée Chemin des Tines 3D, 1260 Nyon, qui remplace au sein du groupe socialiste M. Alexandre Démétriadès, démissionnaire.

En vertu de l'article 23, al. 3 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) du 8 mai 2007, le Bureau, composé de Mmes et MM. Stéphane Montangero, président, Nathalie Jaccard, 2<sup>e</sup> vice-présidente, Jean-Bernard Chevalley, Céline Misiego, Marc Morandi et Cloé Pointet, membres, ainsi que du soussigné, a constaté la parfaite légalité de cette élection et vous propose de l'accepter telle que présentée.

Lausanne, le 14 avril 2026

*Le rapporteur :*  
*(Signé) Patrick Simonin*  
*Premier Vice-Président*